

2021-04

**CLIMAT, NEUTRALITÉ CARBONE ET JUSTICE SOCIALE****Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**

Le CESE, saisi pour avis par le Premier ministre, a examiné le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. La future loi doit permettre d'atteindre les objectifs climatiques fixés au niveau national, dans un esprit de justice sociale et de tenir nos engagements internationaux. En France, la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) définit un objectif de réduction de 40% des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) en 2030, par rapport à 1990, pour viser la neutralité carbone en 2050.

Le CESE s'est déjà prononcé à plusieurs reprises sur la politique nationale d'atténuation des émissions et a indiqué que la France ne se situe pas sur les trajectoires prévues. Et alors qu'il faudrait tripler le rythme annuel de réduction des émissions pour les diviser par six d'ici 2050, les nombreuses mesures du projet de loi, en général pertinentes, restent souvent limitées, différées, ou soumises à des conditions telles que leur mise en œuvre à terme rapproché est incertaine.

- Certaines mesures, comme celles qui concernent l'équilibre entre l'urbanisation et les espaces naturels et ruraux, auront une portée positive importante à long terme, mais dépendent pour leur mise en œuvre de l'ambition et de la volonté coordonnées des collectivités et de l'État ;
- Beaucoup de mesures sont des ajustements de dispositions existantes ;
- Les évolutions en profondeur de domaines sensibles tels le transport aérien et le transport routier de marchandises sont subordonnées à la sauvegarde des modèles existants en situation actuelle de crise, sans

donner de vision claire sur leur réorientation vers une réelle soutenabilité ;

- Le projet de loi renvoie à plusieurs reprises, notamment en matière de politique agricole ou aéronautique, à des négociations européennes ou internationales, sans qu'apparaisse clairement la volonté de la France de peser sur ces négociations ;
- L'efficacité de nombreuses mesures dépend essentiellement des moyens humains et budgétaires qui y seront consacrés. Faute des moyens dans les services chargés de leur application et de leur contrôle, ces mesures resteront lettre morte.

Les trop rares estimations d'impact climatique fournies font apparaître l'insuffisance de ces mesures. Ainsi, dire comme le rapport de présentation que le projet de loi «s'inscrit dans la SNBC» est abusif.

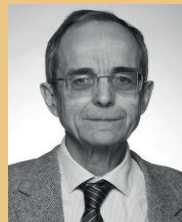
Au-delà du constat critique, le CESE qui analyse depuis 10 ans les politiques climatiques émet ses recommandations.

**Claire Bordenave**

est économiste et conseillère à la Fédération nationale mines et énergie de la Confédération générale du travail (CGT). Elle siège au CESE à la section de l'environnement où elle représente le groupe de la CGT.

**Contact :**

claire.bordenave@lecese.fr  
01-44-43-64-22

**Michel Badré**

est ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts et ancien Président de l'Autorité environnementale. Il siège au CESE à la section de l'environnement où il représente le groupe environnement et nature

**Contact :**

michel.badre@lecese.fr  
01-44-43-64-12

**Texte non définitif**

Parce qu'il y a urgence à agir, le CESE formule notamment les préconisations suivantes :

### THÉMATIQUE « SE DÉPLACER » :

- préférer l'objectif de réduction des déplacements contraints « à la source » chaque fois que possible, pour diminuer les émissions de GES associées.
- mettre en cohérence les mesures d'incitation fiscale pour le transport de marchandises et la trajectoire voulue de réduction des émissions de GES. Cette trajectoire devra être assortie des mesures de compensation des impacts économiques et sociaux négatifs.
- des mesures sur les entreprises, les salariés du secteur des transports et les consommateurs.
- accentuer la pression pour remettre en cause l'exonération du transport aérien international et du transport maritime de la fiscalité carbone ou environnementale et du marché du carbone européen.

### THÉMATIQUE « SE LOGER » :

- la sincérité et l'atteinte des ambitions dépendront du niveau de financement public et d'autres financements consenti à la fois pour les objectifs climatiques et pour garantir la justice sociale.
- préciser les moyens alloués au développement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), qui garantit l'homogénéité de traitement des demandes sur tout point du territoire.
- harmoniser les objectifs de réduction des surfaces artificialisées et de réduction de l'érosion de la biodiversité, et les outils de mesure permettant le suivi de ces objectifs.
- assurer la cohérence entre les objectifs de lutte contre l'artificialisation aux niveaux national et régionaux d'une part, et ceux retenus dans les documents infra-régionaux d'autre part.
- accompagner la définition des aires protégées de moyens financiers et humains à la hauteur de l'objectif, notamment dans les territoires ultramarins compte tenu de leur isolement et de leur riche biodiversité.

### PARMI LES PRÉCONISATIONS TRANSVERSALES :

- affecter majoritairement au financement de la transition écologique et énergétique le produit de la contribution climat énergie, pour assurer à la transition des financements pérennes au-delà du seul plan de relance, et pour une meilleure acceptabilité.
- intégrer les stratégies de lutte contre le changement climatique et les politiques de lutte contre les inégalités. En particulier, les politiques climatiques doivent être évaluées au regard de leurs bénéfices pour les personnes appartenant aux 20 % les plus vulnérables et les plus pauvres.
- revoir les règles d'évaluation socioéconomique des projets d'investissements que l'État applique à ses propres financements.
- mettre en œuvre le Plan de prévision des emplois et des compétences (PPEC) inscrit dans la loi LTECV de 2015 suite à une préconisation du CESE, dont l'urgence est confirmée autant par la situation de l'emploi que par les besoins d'adaptation rapide au changement climatique.

Un récapitulatif complet des recommandations sur chacun des thèmes figure dans l'avis du CESE.